



# COMMUNIQUÉ

N°:  
No.: 161

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 10 NOVEMBRE 1982

COMMUNIQUÉ CONJOINT À L'ISSUE DE LA VISITE AU CANADA  
DU VICE-PREMIER MINISTRE  
ET MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES D'ÉGYPTÉ

1. Le vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères d'Égypte, M. Kamal Hassan Aly, a effectué une visite officielle à Ottawa les 8 et 9 novembre 1982 à l'invitation du vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Allan J. MacEachen. Au cours de son séjour à Ottawa, M. Aly a été reçu par Son Excellence le Gouverneur général et a rendu visite au ministre de l'Énergie, l'honorable Jean Chrétien, de même qu'au ministre d'État (commerce international), l'honorable Gerald Regan. Il s'est entretenu par ailleurs avec des hauts fonctionnaires de l'Agence canadienne de développement international et de la Société pour l'expansion des exportations. Monsieur Aly a en outre pris la parole devant les membres du Comité sénatorial des affaires étrangères et du Comité de la Chambre des communes chargé des affaires extérieures et de la défense nationale.
2. Après Ottawa, M. Hassan Aly se rendra à Québec et à Toronto. Il quittera le Canada le 11 novembre.
3. Au cours de leurs entretiens, les deux Ministres ont échangé des vues sur des questions internationales d'intérêt commun, notamment la situation au Moyen-Orient.
4. Ils ont réitéré l'appui de leurs Gouvernements respectifs à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Liban et appelé à un retrait rapide des troupes israéliennes ainsi que de toutes les autres forces étrangères.
5. La partie canadienne a loué la longueur de vues de la politique menée par le Gouvernement égyptien sous la direction du Président Moubarak et sa contribution à la paix et à la stabilité dans la région. Les deux Ministres ont exprimé leur préoccupation devant le manque de progrès en vue d'un règlement pacifique du problème palestinien. Les deux parties ont réaffirmé leur conviction que le règlement du conflit au Moyen-Orient devrait s'opérer par la reconnaissance des droits légitimes des Palestiniens, y compris leur droit à une patrie en Cisjordanie et à Gaza, et garantir la sécurité de tous les États de la région, y compris Israël, à

l'intérieur de frontières sûres et reconnues conformément à la Résolution 242 du Conseil de sécurité. Elles ont en outre réitéré leur profonde préoccupation devant la politique de peuplement menée par Israël dans les territoires occupés.

6. Les deux parties ont accueilli avec satisfaction le plan proposé par le Président Reagan le 1<sup>er</sup> septembre, considérant qu'il constitue un solide point de départ en vue d'un progrès vers la paix au Moyen-Orient. Les deux parties ont également salué comme un événement positif la résolution adoptée par le Sommet arabe de Fez sur le conflit arabo-israélien.

7. Le Canada a accueilli avec satisfaction la proposition égyptienne à la 36<sup>e</sup> AGNU visant la nomination d'un représentant spécial de l'Assemblée générale des Nations Unies qui serait chargé d'explorer avec les parties concernées les perspectives en vue de l'établissement d'une zone dénucléarisée au Moyen-Orient. Le Canada et l'Égypte partagent un engagement fondamental à l'égard du Traité de non-prolifération, qui a été ratifié par 115 pays, et espèrent que les pays qui ne l'ont pas encore fait ratifieront le Traité.

8. S'agissant des questions bilatérales, les deux parties ont convenu que les relations entre l'Égypte et le Canada sont marquées par un haut degré de coopération et de compréhension mutuelle. Elles ont constaté avec satisfaction l'expansion et l'intensification des activités dans un certain nombre de domaines d'intérêt et d'importance, notamment le commerce et le développement. Un échange de lettres permettant l'entrée en activités d'un bureau de l'Institut canadien en Égypte a constitué un important progrès au chapitre de la coopération en vue de l'avancement de l'étude de l'histoire de l'Égypte. Les Ministres ont également noté avec satisfaction les diverses activités culturelles, éducationnelles et scientifiques qui se sont déroulées entre les deux pays.

9. À l'issue de leurs consultations, les Ministres ont procédé à un échange de lettres qui constitue la dernière étape de l'Accord de coopération en vue du développement pacifique de l'énergie nucléaire (négocié antérieurement et signé en mai par les ministres respectifs de l'Énergie). Les deux Ministres ont exprimé leur satisfaction à la conclusion de l'Accord et se réjouissent à la perspective de nouvelles réunions entre représentants des deux pays.